

DEPARTEMENT DE LA SARTHE
Communauté de communes Le Gesnois Bilurien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 27 JUIN 2024

Nombre de Conseillers : - En exercice : 29 - Présents : 20 - Procurations : 6
Rappel des dates : Convocation : 21/06/2024 - Affichage : 21/06/2024

Le vingt-sept juin deux mille vingt quatre, à dix-huit heures trente , le Bureau Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Soultré sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie			X
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond			X
	PLANCHON Anne-France	X		
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique	X		
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
NUILLÉ-LE-JALAIS	OZAN Claudine		Pouvoir à TRIFAUT Antony - 27/06/24	
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck		Pouvoir à PRÉ Michel - 25/06/24	
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT MARS LA BRIÈRE	SURUT Jackie		Pouvoir à CHRISTIANY Damien - 26/06/24	
	CHRISTIANY Damien	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAINES SAVIGNÉ-L-EVEQUE	FROGER Michel	X		
	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	COURTABESSIS Alain	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
SOULTRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain		Pouvoir à LEDRU Stéphane - 27/06/24	
THORIGNÉ-SUR-DUÉ TORCÉ-EN-VALLÉE	CHAILLOUX Nathalie			X
	ROYER Jean-Michel		Pouvoir à MATHÉ Céline - 27/06/24	
	MATHÉ Céline	X		
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe		Pouvoir à BARRAIS Vincent - 26/06/24	

Monsieur Tony FOULON est élu secrétaire de séance.

Objet : Approbation du Procès-Verbal du Bureau Communautaire du 28 Mars 2024

Délibération n °2024-DB-004

Le Bureau Communautaire,

Vu les articles L. 5211-10, L. 2121-5 et L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

Approuve le procès-verbal de la séance du Bureau Communautaire du 28 Mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Bureau Communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 28 Juin 2024,

Le Président,
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.